



CONSEIL GENERAL

LUINS

Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire

Conseil Général de Luins – 13 juin 2024

1. Appel et Statutaire

Le Président ouvre la séance. Il est 19h35.

La Secrétaire procède à l'appel. 40 membres présents sur 60. 13 excusés.

Le Président procède à l'assermentation de M. Alexandre Waeytens. Il est acclamé par l'assemblée.

Le Président lit l'ordre du Jour. Pas de modification. Mis au vote. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

Le Président met en discussion le PV du Conseil du 2.5.2024. Mme I. Gachet précise qu'il y aura de l'eau et non qu'il y a de l'eau (pas encore installée à ce jour) à la déchetterie au point 5. M. O. Dutruy apporte une correction sur l'entrée en fonction du nouveau boursier, soit le 1^{er} février et non le 1^{er} mars comme indiqué au point 5. Au point 6, M. M. Melly demande une rectification dans la formulation de sa remarque, l'opposition collective a été déposée, il y a une année et déboutée récemment, par le DITS, Département de l'Institution du territoire et du sport. **Le Président met au vote ce PV. Il est accepté à l'unanimité.**

2. Election du Président & du Vice-Président du Conseil Général

Le Vice-Président J.-L. Subri informe l'Assemblée que le Président sortant est d'accord de se représenter. Pas d'autre candidat. Le Vice-Président fait voter l'Assemblée.

Le Président sortant M. Ch. Bachofen est réélu à la majorité avec deux abstentions.

Le Président Ch. Bachofen informe l'Assemblée que le Vice-Président sortant est d'accord de se représenter. Pas d'autre candidat. Le Président fait voter l'Assemblée.

Le Vice-Président sortant M. JL Subri est réélu à l'unanimité.

3. Nomination des membres des commissions finances et gestion ainsi que des scrutateurs

Tous les membres de la Commission des Finances à l'exception de M. G. Bubloz, démissionnaire, sont d'accord de se représenter. M. Nicolas Berthet est d'accord de le remplacer.

La Commission des Finances sera composée de :

M. Christian Danz, rapporteur, M. Antonio Galera, membre, Mme Paulette Hauser, membre, Mme Rowena Scott-Smith, suppléante, M. Nicolas Berthet, suppléant.

La Commission des Finances est acclamée par l'Assemblée.

Tous les membres de la Commission de Gestion sont d'accord de se représenter. à l'exception de M. Laurent Baechtold, qui a démissionné. M. Nicolas Burra est d'accord de le remplacer.

La Commission de Gestion sera composée de :

M. Daniele Bonito, rapporteur, MM. Alexandre Dietschy et Antoine Tissot, membres, MM. Nicolas Burra et Damien Dutruy, suppléants. La Commission de Gestion est acclamée par l'Assemblée.

La Commission de Gestion est acclamée par l'Assemblée.

Les scrutateurs sont d'accord de se représenter.

Mmes Isabelle d'Hont, Laetitia Dutruy, scrutatrices et Mmes Valérie Galera et Paulette Hauser, suppléantes. **Elles sont acclamées par l'Assemblée.**

4. Nomination d'un délégué suppléant du Conseil Général auprès de « Région de Nyon »

Mme Margaret Ducommun va quitter notre commune. Mme FL. Ursenbacher cite les 3 à 4 séances annuelles. Elle souligne que c'est un poste très intéressant et enrichissant.

Mme Philippa Romig est d'accord de prendre ce poste. **Elle est acclamée par l'Assemblée.**

5. Préavis 2/2024 Rapport de gestion 2023 de la Municipalité

Le rapporteur de la Commission de Gestion en la personne de M. Antoine Tissot, explique qu'ils ont rencontré l'ensemble de la Municipalité ainsi que M. Métroz, boursier ; ces derniers leur ont apporté des compléments d'information sur ce rapport. Il revient sur le crédit d'études de CHF 60'000.00, accordé par le Conseil. Il s'avère qu'en 2023, le total des frais comptabilisés à l'actif se montent à CHF 157'107.15, pour la rénovation de l'Auberge communale, par conséquent un dépassement de CHF 97'107.15 est avéré, par rapport au crédit accordé antérieurement. Selon les renseignements obtenus du DGAIC (Département des affaires institutionnelles et des communes), le projet avec Paterr est caduc, les frais inerrants ne doivent pas figurer à l'actif. La Commission de Gestion propose de diminuer le fonds de rénovation dans les comptes 2024, sans modifier l'exercice 2023, car sans incidence sur le résultat.

Les membres de la Commission de Gestion trouve le rapport complet et propose donc aux membres du Conseil d'accepter le préavis 2/2024, tel que présenté.

Mise en discussion de ce rapport. M. O. Dutruy explique que ces directives comptables soient mises au bilan, afin d'amortir le projet dès la première année comptable. M. JL Subri demande s'il y a encore un projet de rénovation ? M. O. Dutruy lui répond par l'affirmative, le projet existe toujours, il fera l'objet d'un nouveau préavis lors d'un prochain conseil.

Mis au vote de ce préavis. 4 abstentions, le préavis 2/2024 est accepté à la majorité.

6. Préavis 3/2024 Comptes communaux 2023

M. O. Dutruy informe qu'ils ont pu vérifier les comptes communaux en compagnie de la Fiduciaire Heller SA, à Nyon, de Mme Ch. Peter, ancienne boursière et M. S. Métroz, boursier actuel. La Commune ne bénéficie plus d'une grande marge financière. Il faut être vigilant.

Le rapporteur de la Commission de Gestion dit qu'ils ont pu examiner les comptes, révisés et attestés par la Fiduciaire Heller. L'exercice comptable 2023 dégage un bénéfice de CHF 2'108.86, légèrement inférieur à la prévision budgétaire, qui annonçait un bénéfice de CHF 9'913.00. Malgré la baisse de revenus sur l'impôt, l'augmentation des droits de mutation et impôts sur les successions a permis de ne pas se trouver dans les chiffres rouges. La marge d'autofinancement a diminué, des solutions devront être trouvées pour le financement des futurs projets. En conséquence, la Commission de Gestion propose au Conseil d'accepter le préavis 3/2024, tel que présenté.

M. JL Subri demande à quoi correspondent les taxes enregistrées au point 434.01, d'un montant de CHF 36'984.00. M. O. Dutruy lui répond que cela correspond aux taxes de raccordement du bâtiment « Les Caudalies », au chemin des Combes, taxes encaissées tardivement.

Nous passons au vote : Le préavis 3/2024 est accepté à la majorité avec une abstention.

7. Préavis 4/2024 Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

Mme Fl. Ursenbacher dit qu'il n'y aura pas de grandes différences avec le nouveau règlement, si ce n'est une clarification de la répartition des taxes touristiques. Mme P. Hauser, rapporteur de la Commission des Finances, explique que lors de deux séances, ils ont pu examiner ce nouveau règlement, qui définit la perception, la gestion, le contrôle et l'affectation de ces taxes, en confiant la gestion à la Région de Nyon. Le règlement actuel, datait de 2007. À ce jour 45 communes sur 47 partagent ledit règlement (Bassins et Essertines ont leurs propres règlements). Les exploitants d'hébergements touristiques reversent aux communes les taxes de séjour perçues auprès des visiteurs, les propriétaires de résidences secondaires procèdent de même. Les communes reversent le 85% des taxes perçues. Les principales évolutions proposées par ce nouveau règlement, formalisent le fait que les communes perçoivent ces taxes et en délèguent la gestion à Région de Nyon. Les taxes de séjour dans l'hôtellerie passeraient de CHF 3.00 à CHF 4.50, les autres catégories d'hébergement uniformisées à CHF 3.00, hormis les pensionnats, instituts et home d'enfants qui seraient maintenues à CHF 0.80. Exonérations des taxes de séjours pour les enfants et les personnes séjournant sur des bateaux, dans les ports. Une évolution de la répartition des recettes : 10% conservés par les communes, 90% reversés à la Région de Nyon, qui prélève un montant forfaitaire de CHF 10'000.00 par année, pour les frais de gestion de la taxe. Le solde étant affecté comme suit, 50% pour le Fonds Régional d'Aide au tourisme (FRAT), afin d'assurer le financement des projets touristiques d'intérêt régional. 50% pour les tâches d'accueil et d'informations touristiques menées par l'Office du Tourisme régional. Les taxes sur les résidences secondaires seront réparties comme suit : 30% conservés par les communes, affectés aux frais de perception, d'administration et de contrôle ainsi qu'à la réalisation de projets touristiques locaux, 55% affectés au Fonds Régional d'Aide au tourisme (FRAT) et 15% affectés aux tâches d'accueil et aux informations touristiques menées par l'Office du tourisme régional. Ce nouveau règlement apportera une augmentation du montant des taxes perçues pour les communes du district. En conclusion la Commission des Finances propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis 4/2024.

M. Ch. Bachofen demande s'il est vrai que le nouveau règlement entre en vigueur le 1.1.2025 ? Mme Fl. Ursenbacher dit que oui, pour les communes qui auront accepté ce nouveau règlement. M. M. Melly demande à combien se montent les taxes perçues pour notre commune ? Mme Ursenbacher dit que cela se chiffre entre CHF 400.00 et CHF 500.00 par an.

Nous passons au vote : Le préavis 4/2024 est accepté à l'unanimité.

8. Communication des délégués du Conseil auprès des associations : APEC-ORPC-EnJeu

M. P. Framorando, délégué ORPC explique que lors de la séance du 27.3.24, le comité de direction a fait un préavis pour une demande de crédit de CHF 109'000.00, pour la réfection du toit, car il y a des infiltrations d'eau. Ce préavis a été accepté. Le Comité de direction demande à l'avenir d'établir un calendrier des travaux à faire, avant qu'il n'y ait des dégâts plus importants.

Il parle du nouveau commandant, qui a l'air motivé et investi par sa fonction.

Il parle du projet du Conseil d'Etat de réduire le nombre de sites des PCi. Celle de Prangins étant géographiquement la plus à l'ouest serait maintenue.

Il donne quelques chiffres à propos de cette PCi. Elle concerne 47 communes, pour 103'000 habitants, le coût par habitant est de CHF 21.00.

M. M. Melly, délégué auprès d'EnJeu, parle des comptes 2023 acceptés.

Il y a eu un préavis pour des travaux, accepté. M. Rolf Keller a déposé un postulat concernant la répartition des frais entre les communes. M. Melly rend attentif Mme V. Subri, en charge du dicastère, d'être vigilante quant à cette répartition, car ils ont mis des mois à mettre en place ces clés de répartition.

Mme Subri dit que pour l'instant, cette péréquation n'aura pas d'impact pour notre commune.

9. Communication du bureau du Conseil Général

Aucune communication.

10. Communication de la Municipalité

Mme I. Gachet nous informe que M. N. André, municipal à Vinzel, en charge du dicastère de la déchetterie, démissionne. Elle espère que son remplaçant assurant l'intérim entre juillet et septembre, date des prochaines élections, soit aussi investi dans cette tâche.

Elle nous parle de la fermeture de Vetropack à St-Prex, qui, jusqu'alors récupérait le verre de notre déchetterie. Pour l'instant, il y aurait une possibilité en Italie, mais les frais de transports pourraient être conséquents. Ne pourrait-on pas envisager de laver le verre récupéré plutôt que de le fondre ?

Elle nous dit également qu'exceptionnellement le vin du verre de l'amitié, ce soir, sera le vin de la Duche à Nyon, une vigne sous le château de Nyon. Le produit de la vente de ces bouteilles sera versé en faveur de l'association Pro Jet, qui aide les jeunes à trouver leurs voies. M. Framorondo, œnologue nous explique que le raisin de cette parcelle n'est pas vinifiable. Ils ont dû sélectionner un vin rouge et un vin blanc, en dégustation à l'aveugle.

- Elle annonce la date de la Fête Nationale, le 31 juillet prochain, un flyer suivra
- la sortie des aînés aura lieu le 2.9.2024.

Mme V. Subri nous parle du rapport annuel 2023 ainsi que les comptes concernant le scolaire, la bibliothèque et l'accueil de jour. Elle invite les personnes intéressées à venir les consulter auprès d'elle. Quelques chiffres concernant EnJeu : 11 communes, 7 sites scolaires, 526 places en structure d'accueil dont 237 places en accueil familial de jour. Les documents sont à la disposition des membres du conseil.

Concernant la future crèche-garderie de Luins, elle fait voter deux propositions de nom pour ce futur lieu d'accueil : soit les Petits Bouchons, soit Au Luins Câlins ; les Petits Bouchons est choisi. Cette structure ouvrira le 1^{er} octobre 2024. L'inauguration aura lieu le 25 septembre prochain. Des informations suivront.

Concernant le SIDERE, voici quelques chiffres : 22 sources qui fournissent 45% de l'approvisionnement d'eau, 170 km de conduites. 12 réservoirs avec 12 stations de pompage. Une production de 29'000 litres /minute, soit 1'740 millions de m3 par an.

M. G. Favre nous parle de la mise à l'enquête à la Commune de Luins, du 14.6. au 15.7.2024, concernant l'aménagement du chemin des Poteaux, pour la future STEP au chemin du Lavasson. Il encourage les membres du conseil à venir consulter ces documents. Simultanément à Gland, mise à l'enquête de la construction des bâtiments de cette STEP.

M. O. Dutruy donne des nouvelles concernant la demande de M. Melly pour l'état du toit de la cabane du Devans ; on ne peut enlever la mousse sans endommager les tavillons. Concernant la fontaine M. O. Dutruy explique qu'au vu du manque d'eau récurrent ces dernières années, il faudrait voir si la source située plus haut dans la forêt pourrait être utilisée. Il faudrait mettre ces réparations au budget de l'année prochaine. M. Melly demande si l'on ne pourrait voir avec l'AGFORS pour un soutien financier.

M. O. Dutruy nous parle de l'installation d'un défibrillateur sur le mur, près de l'épicerie. Cet appareil est relié au 144. Quelques habitants de notre commune ont suivi une formation d'une demi-journée quant à son utilisation ; elles sont au bénéfice d'une certification. Mme C. Monney nous informe qu'elle serait à disposition dès qu'elle aura fini sa formation.

Mme Fl. Ursenbacher nous parle de la fête organisée pour les 20 ans de Région de Nyon, qui aura lieu le 15.6.2024, à Nyon.

Elle nous rappelle qu'elle se tient à disposition, en cas de besoin lors d'une éventuelle canicule cet été.

M. O. Dutruy nous dit qu'EnergieÔ va mettre à l'enquête public de nouveaux sondages en 3D, pour cartographier la région, notamment à la route de l'Etraz.

Le fournisseur de la commune pour la **cybersécurité et/ou soutien informatique** arrête. Cela occasionnera des frais pour le transfert des données et un nouveau système informatique avec un nouveau fournisseur.

La chaudière à gaz du bâtiment communal montre des signes de fatigue. Faut-il la réparer ou changer de système de chauffage ? Evolution à suivre.

Le mur en dessous de l'église doit être renforcé.

Tous les membres de l'exécutif se joignent à lui pour souhaiter un bel été à toutes et tous.

11. Divers et propositions individuelles

Mme M. Dutruy demande où en est-on au sujet de l'adresse mail du Conseil, qui devrait être sécurisée.

M. Bachofen dit qu'il attend que l'on ait un nouveau fournisseur d'hébergement

Le Président donne les dates

- **des prochains conseils :** 10 octobre et 12 décembre 2024
- **des prochaines votations :** 22.9.2024 (2 objets) et 24.11.2024 (4)

Il remercie tous les membres présents et souhaite à tous un bel été.

Il clôture la séance, il est 21h00. Il invite l'assemblée au verre de l'amitié.



Le Président :

Ch. Bachofen

La Secrétaire :

G. Selosse